



**Kanton Bern**  
**Canton de Berne**

**Projets de mise en réseau  
selon l'OPD dans le canton de  
Berne**

**Rapport final**

**Périmètre du projet : Trois-  
Vaux**

**Phase du projet : 2017 - 2024**

**Mise en réseau selon l' OPD**

## **Impressum**

Coordonnées canton / porteur du projet :

Office de l'agriculture et de la nature  
Service de la promotion de la nature  
Schwand 17  
3110 Münsingen  
info@anf.be.ch

Auteurs·trices/rédaction :

Service de la promotion de la nature  
SCR Trois-Vaux

Version 1.0 ; 19.11.2024

## Table des matières

1.	État des données .....	3
2.	Contexte.....	3
3.	Objectif.....	4
4.	Organisation .....	4
5.	Périmètre du projet.....	8
6.	Information, conseil et vulgarisation .....	10
7.	Mise en œuvre .....	13
8.	Atteinte des objectifs .....	19
9.	Contrôle des résultats .....	20
10.	Demande de poursuite du projet.....	23
11.	Bases .....	23
12.	Annexe .....	23

## 1. État des données

Les données utilisées pour les évaluations datent du 31 décembre 2023, à l'exception de celles relatives au conseil et à la vulgarisation (état au 31.03.2024).

## 2. Contexte

Depuis 2017 (soit après la révision), des projets de mise en réseau sont menés dans 11 régions du canton de Berne. Ces régions épousent les frontières des régions d'aménagement, des conférences régionales et des parcs naturels régionaux Chasseral et Gantrisch. Leurs périmètres correspondent pour l'essentiel à ceux des projets de qualité du paysage. Ils sont portés par le canton, qui veille également à ce qu'ils soient mis en œuvre conformément à la législation – ce qui permet d'harmoniser les objectifs posés aux plans d'état des lieux et les charges imposées à l'exploitation. Les services de coordination régionaux (SCR) assument certaines tâches de coordination et d'exécution sur la base de conventions de prestations.

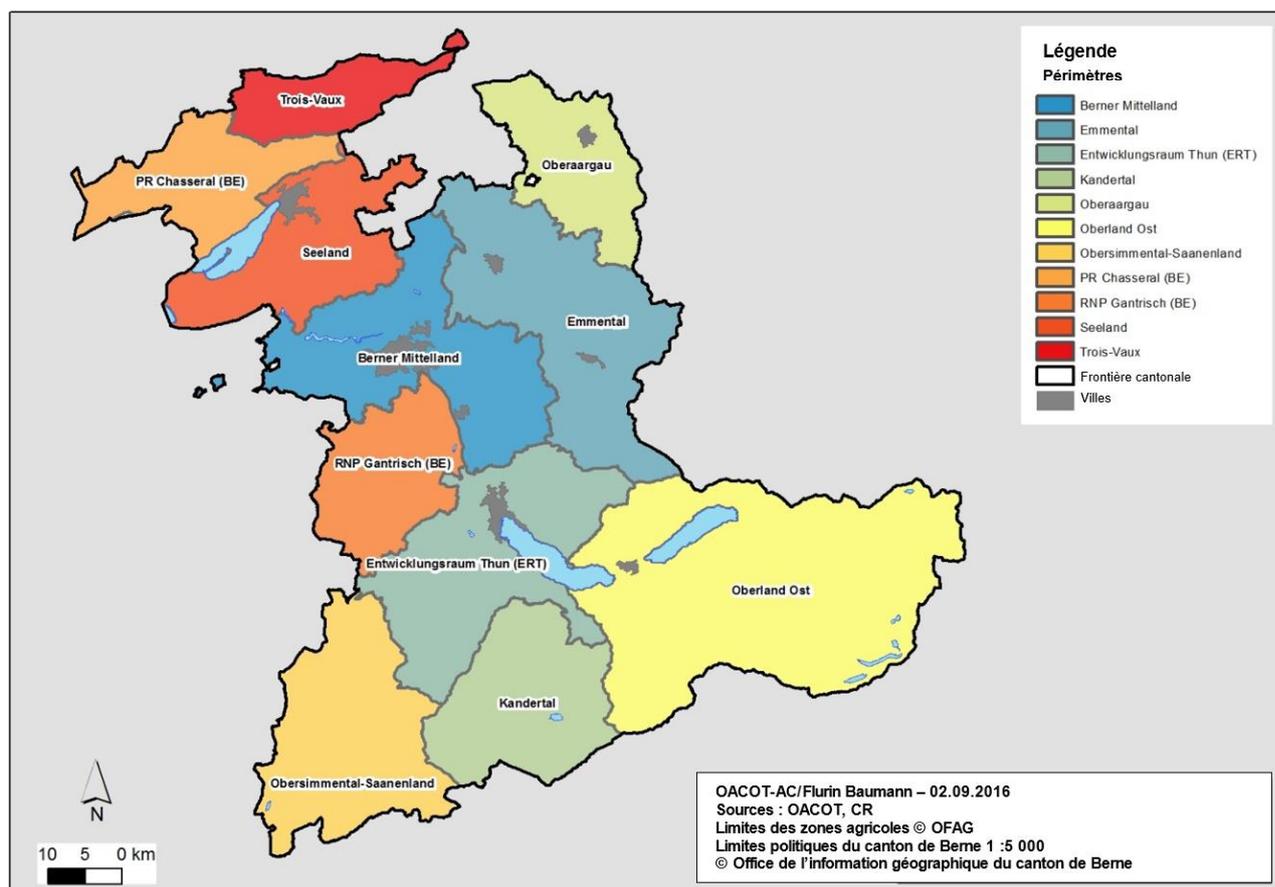


Illustration 1: Les onze périmètres des projets de mise en réseau correspondent pour l'essentiel à ceux des projets de qualité du paysage.

### 3. Objectif

Confédération

L'Office fédéral de l'agriculture a formulé les objectifs suivants dans son aide à l'exécution pour la mise en réseau selon l'OPD (décembre 2015, version 1.1) :

- Les projets de mise en réseau ont comme objectif le maintien et la promotion de la diversité naturelle des espèces sur la surface agricole utile.
- Dans ce but, des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sont placées et entretenues de manière à créer des conditions favorables pour le développement et la dispersion des animaux et plantes.
- la diversité des habitats, caractéristique du paysage, et la mise en réseau de ces habitats (répartition territoriale) doivent être encouragées de manière à ce que des habitats importants soient disponibles pour de nombreuses espèces différentes ;
- les mesures d'un projet de mise en réseau doivent être définies en fonction des besoins des espèces cibles et caractéristiques localement présentes. Si des espèces cibles sont présentes dans une zone de projet, elles doivent être prises en compte.
- Des espèces cibles très exigeantes nécessitent la mise en place de mesures de conservation ciblées régies par la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Si des surfaces soumises à des exigences en vertu de la LPN sont présentes dans le périmètre du projet de mise en réseau (surfaces d'inventaires d'importance locale, régionale ou nationale), la priorité leur est accordée. Les synergies inhérentes aux projets de mise en réseau doivent être utilisées.

Canton

Toutes les exploitations pouvant bénéficier de paiements directs doivent avoir la possibilité d'annoncer les surfaces et objets de promotion de la biodiversité en vue de leur mise en réseau, et de les exploiter conformément aux exigences dans le but de contribuer à l'augmentation de la biodiversité.

### 4. Organisation

Porteur du projet

Canton de Berne ; Office de l'agriculture et de la nature (OAN) ; Service de la promotion de la nature (SPN)

Tâches du porteur du projet

- Implication des offices cantonaux et services de coordination régionaux concernés dans les procédures stratégiques et opérationnelles
- Communication avec les offices fédéraux
- Regroupement des bases nationales et cantonales pertinentes pour le projet de mise en réseau
- Entretien de la base de données (GELAN)
- Examen des qualifications des spécialistes du conseil
- Organisation périodique de cours de formation continue pour les spécialistes du conseil
- Contrôles périodiques de mise en œuvre dans les exploitations agricoles
- Mise à disposition d'évaluations pour les rapports intermédiaires et finaux
- Entretiens de bilan avec les SCR

- Haute surveillance sur les SCR
- Dédommagement des SCR selon la convention de prestations

#### Service de coordination régional (SCR)

##### SCR Trois-Vaux

##### Membres avec voie décisionnelle :

- Martin Kohli / Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB) / président du SCR
- Daniela Alleman-Gerber / CAJB / secrétaire du SCR
- Jean-Michel Carnal / CAJB
- Marc Tobler / CAJB
- Philippe Fallot / Office des ponts et chaussées (OPC)
- Lucien Blaser / Division forestière Jura bernois (DFJB)
- Alain Ducommun / Pro Natura Jura bernois
- Stéphane Chapatte / Contrôle pour une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (CAREA)

##### Membres invités sans voie décisionnelle :

- Claude-Alain Baume / Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Bureau Natura : Emmanuel Contesse, Emilien Jolidon et Charlotte Humair
- Albert Bassin / Albert Bassin Sàrl / Conseiller réseau
- Anatole Gerber / Parc Chasseral

#### Tâches du SCR

Les tâches définitives du SCR sont définies dans une convention de prestations conclue entre le SCR et l'OAN. Elles portent sur les aspects suivants :

- Organisation et gestion du SCR
- Comptabilité autonome selon la convention de prestations
- Regroupement des bases régionales et communales pertinentes pour les projets de mise en réseau
- Participation au développement du projet en s'inspirant des bases régionales de maintien et de promotion de la biodiversité
- Nomination et rémunération d'une personne responsable de l'administration pour l'examen annuel des SPB nouvellement annoncées
- Nomination des spécialistes du conseil selon les exigences du porteur du projet
- Coordination des prestations de conseil obligatoires selon le concept de conseil du porteur du projet
- Organisation de séances d'information facultatives pour les agricultrices et agriculteurs, coordination avec les services de vulgarisation cantonaux (en l'occurrence la Fondation rurale interjurassienne FRI)
- Information de la population habitant le périmètre sur les buts du projet
- Aide à la rédaction de rapports intermédiaires et finaux selon les exigences minimales du porteur du projet
- Coordination d'autres projets régionaux pertinents pour le projet de mise en réseau

#### Commission spécialisée de la biodiversité

Cette commission mise en place par la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) revêt une fonction consultative (art. 35, al. 1 et 2 OPN). Elle couvre le thème de la biodiversité dans toute son ampleur, en se concentrant sur le niveau stratégique.

Groupe de base Biodiversité et paysage

Membres :

- Kaspar Reinhard, BHP Raumplan, direction
- Raymond Beutler, OACOT
- Florian Burkhalter, OAN
- Adrian Kräuchi, président du groupe d'accompagnement du SCR
- Barbara Mosimann, OAN
- Ruedi Ramseyer, OAN

Jusqu'en 2021 : Flurin Baumann, OACOT

Bendicht Moser, OAN

Jusqu'en avril 2024 : Daniel Lehmann, président de la Commission spécialisée de la biodiversité

Tâches :

- Attribution de mandats au groupe de projet
- Validation des différentes étapes du modèle de mise en œuvre
- Soutien spécialisé du groupe de projet
- Conseil au domaine spécialisé Compensation écologique et contrats du Service de la promotion de la nature (SPN) lors de tâches d'exécution menées en vertu de la LPN et de l'OPD
- Traitement des propositions du groupe d'accompagnement du SCR

Le groupe peut proposer au SPN des adaptations et modifications relevant de son champ d'activité. La compétence décisionnelle et, partant, la responsabilité continue d'incomber à l'OAN, représenté par le SPN.

Groupe d'accompagnement du service de coordination régional

Le groupe d'accompagnement SCR se compose de déléguées et délégués des services de coordination régionaux (art. 15c OPBNP). Son activité de base consiste à conseiller l'OAN dans la mise en œuvre des projets de qualité du paysage et de mise en réseau selon l'OPD (art. 15c, al. 4 OPBNP) ; elle se situe donc au niveau opérationnel.

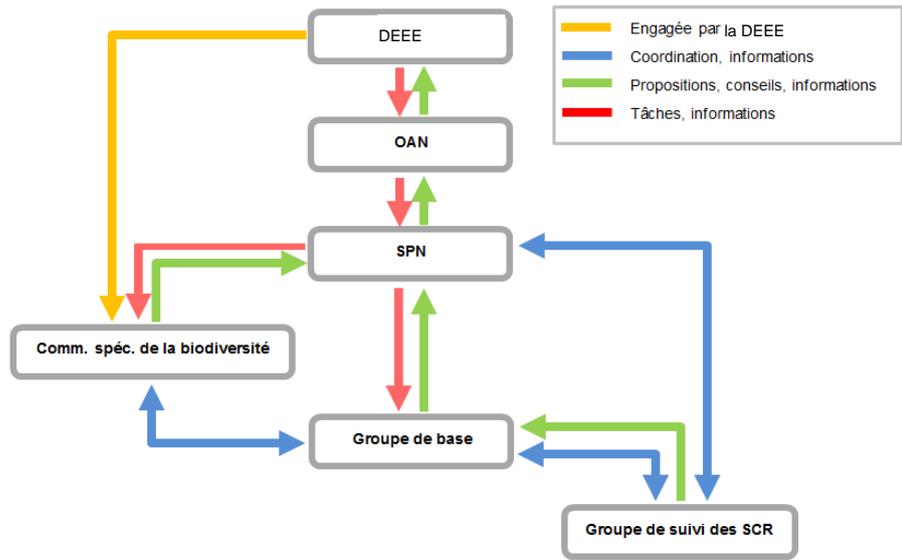


Illustration 2 : l'organigramme définit les modalités de collaboration entre les différents organes.

## **5. Périmètre du projet**

Superficie	217 km <sup>2</sup>
Surface agricole utile (SAU)	2016 : 6'735 ha 2023 : 6'564 ha
Nombre d'exploitations (SAU)	2016 : 220 2023 : 210
Population	Env. 23'300 personnes

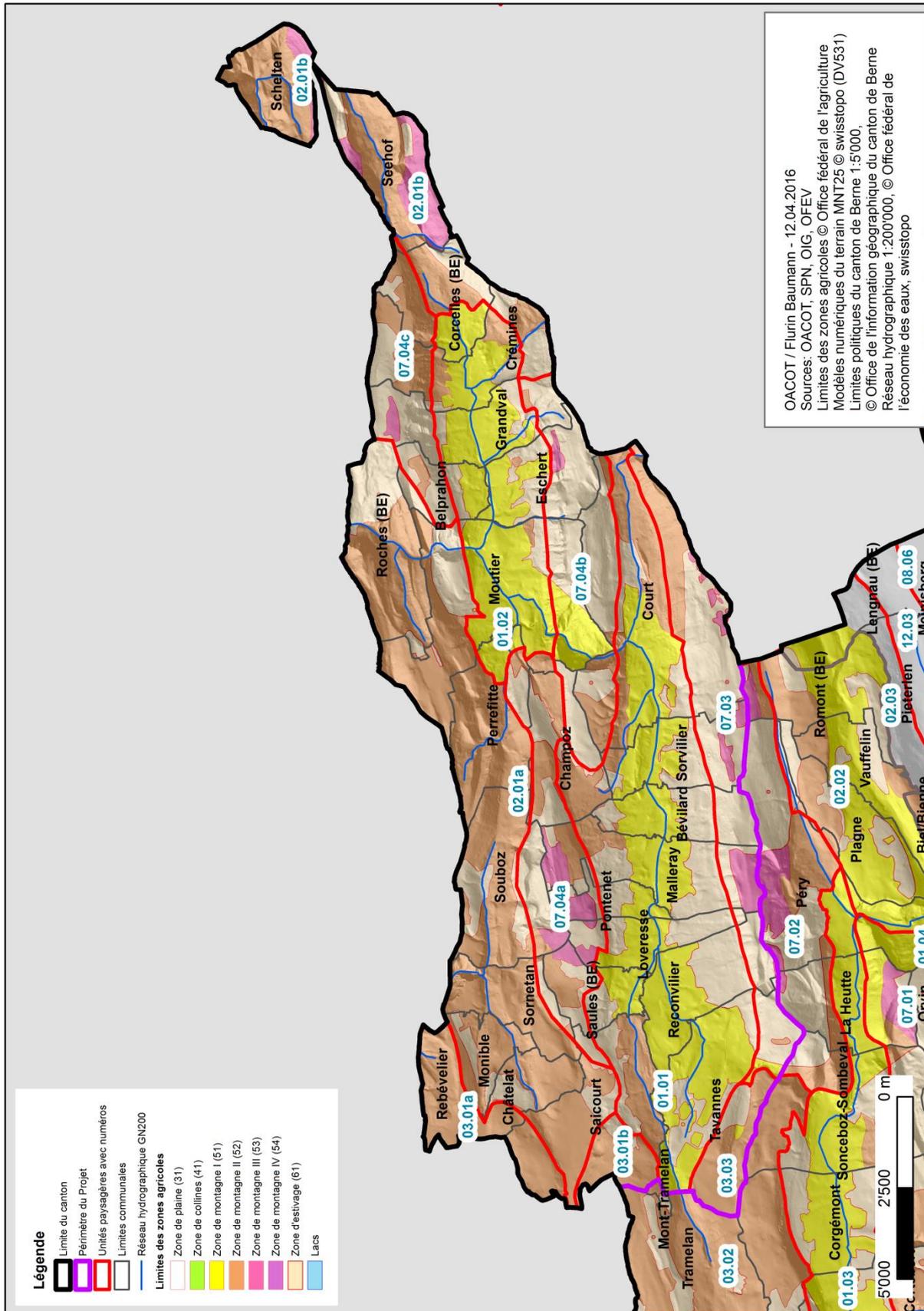


Illustration 3 : périmètre du projet avec unités paysagères, frontières communales, cours et plans d'eau ainsi que limites de zones agricoles

## 6. Information, conseil et vulgarisation

### Communication des informations

Avant et pendant la phase de mise en œuvre du projet, le canton a informé les cheffes et chefs d'exploitation des mesures, charges et conditions-cadres applicables. Il a communiqué ces informations à l'ensemble des exploitations à l'occasion des recensements des données agricoles, que ce soit par courrier postal, courrier électronique ou en combinaison avec le bulletin d'information des services de vulgarisation cantonaux (Inforama et FRI). Durant la phase d'introduction, l'INFORAMA et la Fondation rurale interjurassienne ont en outre profité des séances et visites sur le terrain pour mener une campagne d'information.

Les responsables des offices de recensement ont été informés régulièrement de l'avancée du projet lors des cours ordinaires de formation continue.

Durant le recensement agricole, le canton a mis à disposition une offre de conseil téléphonique (hotline).

À titre complémentaire, le SCR a mis en place les canaux suivants pour informer les cheffes et chefs d'exploitation ainsi que le public :

- Site internet dédié permettant aux adhérents de retrouver les informations principales : <https://sites.google.com/site/reseautroisvaux/home>

### Conseil/vulgarisation

Dans le cadre du projet de mise en réseau, les cheffes et chefs d'exploitation ont dû avoir recours au moins une fois à des prestations de conseil ou de vulgarisation. Seules les exploitations qui avaient connu un changement à leur tête durant les trois années de mise en œuvre (2022-2024) ont été dispensées de cette obligation.

Dans le canton de Berne, des prestations de conseil individualisées ou de vulgarisation par petits groupes ont été proposées en matière de mise en réseau. La plupart des cheffes et chefs d'exploitation ont opté pour la seconde variante (voir tableau 1).

	État au 31.12.2020		État au 31.03.2024			
	Projet Trois-Vaux		Canton de Berne			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Exploitations avec mise en réseau	175		181		8558	
Exploitations ayant rempli leurs obligations	124	71%	173	96%	8334	97%
Vulgarisation par petits groupes	119	96%	123	71%	6076	73%
Conseil individualisé	5	4%	19	11%	1382	17%

Tableau 1 : prestations de conseil/vulgarisation en matière de mise en réseau fournies au 31.03.2023.

Remarque : la somme des exploitations ayant eu recours à des prestations de vulgarisation par petits groupes et à des prestations de conseil individualisées n'équivaut pas forcément à celle des « exploitations ayant rempli leurs obligations », car cette rubrique comprend également les exploitations qui n'ont pas besoin de recourir à ces prestations parce qu'elles ont connu un changement d'exploitante ou d'exploitant en 2022, 2023 ou 2024.

Développement des prestations de conseil/vulgarisation depuis le rapport intermédiaire

De manière générale, les objectifs intermédiaires évalués dans le rapport final présentaient un haut taux de réalisation. Dans un échange au sein du SCR en 2021, il était apparu que les objectifs non atteints étaient souvent liés à des changements d'exploitants sur de petits secteurs et qu'un contact plus étroit avec ces personnes permettrait probablement de corriger la situation. Dans ce contexte, le SCR avait budgété un montant de Fr. 5'000.- pour l'année 2021, à disposition du mandataire, le bureau Le Foyard. L'effort planifié n'a malheureusement pas été mis en œuvre, en particulier en raison de manques de disponibilités du collaborateur concerné.

Sondage sur les prestations de conseil/vulgarisation en matière de mise en réseau

En mars 2024, le canton a mené un sondage sur l'obligation de recourir à des prestations de conseil ou de vulgarisation en matière de mise en réseau auprès des agricultrices et agriculteurs (N = 3000 ; 774 réponses), des offices de recensement (N = 338 ; 145 réponses), des conseillères et conseillers régionaux (N = 30 ; 17 réponses), des onze SCR ainsi que des centres de vulgarisation cantonaux (INFORAMA/FRI).

Durant la période de mise en réseau actuelle (2017-2024), environ trois quarts des agricultrices et agriculteurs sondés dans le canton de Berne ont eu recours à des prestations de vulgarisation par petits groupes, et un quart à des prestations de conseil individualisées. Ces prestations ont surtout permis d'adapter les variantes d'utilisation des prairies, de procéder à des optimisations sur les surfaces existantes et d'annoncer de nouvelles surfaces. Environ 60% des agricultrices et agriculteurs avouent que les conseillères et conseillers ne sont pas parvenus à les motiver pour mettre en œuvre de nouvelles mesures en faveur de la biodiversité ou pour adapter leur mode d'exploitation. Les personnes sondées semblent toutefois faire preuve d'un grand intérêt pour les possibilités de mise en valeur favorables à la biodiversité dans l'agriculture. À l'avenir, environ 40% des agricultrices et agriculteurs sondés choisiraient des prestations de conseil individualisées. Ces dernières devraient en premier lieu couvrir les thèmes de la biodiversité et de la qualité du paysage. La plupart des agricultrices et agriculteurs estiment que les conseillères et conseillers ont des compétences suffisantes dans ces deux domaines ; ils ne sont pas contre qu'un tiers à estimer que les conseillères et conseillers ont une connaissance suffisante des espèces en général et des besoins des espèces cibles et caractéristiques en particulier. Seulement un quart des agricultrices et agriculteurs sondés aimerait en outre que d'autres thèmes tels que le bilan de fumure, l'économie d'entreprise et la détention d'animaux soient abordés, et environ 70 % apprécient de pouvoir choisir eux-mêmes leur conseillère ou conseiller. Enfin, ils ne souhaitent pas payer trop cher pour des prestations de conseil ou de vulgarisation en matière de mise en réseau : seul un quart d'entre eux accepterait de déboursier plus de 100 francs pour des prestations de conseil individualisées dans ce domaine.

Les conseillères et conseillers sondés sont une majorité (60 %) à préférer les prestations de conseil individualisées, mais estiment qu'il est utile et pertinent de combiner les deux variantes. Les séances de vulgarisation par petits groupes permettent de communiquer facilement des informations pratiques sur la mise en réseau, d'encourager l'échange social et de développer un sentiment de cohésion. Les prestations de conseil individualisées permettent pour leur part de se focaliser sur les besoins et les particularités des différentes exploitations, ce qui est un bon moyen de traiter de thématiques complexes et de discuter de mesures spécifiques. Environ trois quarts des conseillères et conseillers indiquent que les agricultrices et agriculteurs se montrent intéressés lors des séances de conseil ou de vulgarisation, et la plupart (82 %) apprécient que ces derniers puissent choisir eux-mêmes la personne qui va les conseiller.

Les SCR sont pour la plupart satisfaits de la manière dont les prestations de conseil et de vulgarisation sont organisées actuellement. Les séances de vulgarisation par petits groupes devraient si possible être maintenues, car elles permettent elles aussi de fournir des conseils de bonne qualité si elles sont bien préparées. Il faudrait inclure une visite sur le terrain dans cette prestation, stimuler les discussions entre les agricultrices et agriculteurs à l'aide d'exemples concrets et continuer à favoriser des échanges de qualité entre les organisations pour que toutes les parties impliquées soient au clair sur leurs rôles et leurs tâches. Pour finir, les SCR jugent important que

les connaissances et les expériences des conseillères et conseillers régionaux soient prises en compte pour le développement des projets de mise en réseau.

L'INFORAMA est satisfait de la répartition des rôles et des tâches en vigueur dans le domaine du conseil/de la vulgarisation en matière de mise en réseau, mais estime que les responsabilités attribuées aux SCR en matière de coordination doivent être fixées de manière plus contraignante. Il pense que les séances de vulgarisation par petits groupes sont judicieuses pour motiver les agricultrices et agriculteurs critiques à l'égard des projets de mise en réseau et estime pertinent de combiner les prestations de vulgarisation par petits groupes avec les prestations de conseil individualisées. L'INFORAMA recommande en outre de renforcer les structures favorisant la biodiversité et appelle au maintien de la terminologie et des mesures qui ont fait leurs preuves.

La FRI remet en question l'obligation de se faire conseiller, qui peut influencer négativement la motivation des exploitantes et exploitants. Durant la période de mise en œuvre en cours, la FRI joue un rôle mineur en la matière ; elle pourrait envisager de s'investir davantage dans ces activités de conseil et de vulgarisation à l'avenir.

Les protagonistes sondés accordent une grande importance à la collaboration avec les offices de recensement : ces derniers ont une bonne connaissance du terrain, connaissent les agricultrices et agriculteurs et sont au courant des spécificités régionales. Ils peuvent servir de levier pour sensibiliser les exploitantes et exploitants au thème de la biodiversité et les motiver à se faire conseiller dans ce domaine. De plus, ils aident les agricultrices et agriculteurs à annoncer leurs surfaces de mise en réseau. Selon le sondage, les offices de recensement assument, occasionnellement à souvent, une fonction de conseiller dans le domaine des SPB, de la mise en réseau et de la qualité du paysage. Ils souhaitent notamment que les nouveautés apportées aux projets de mise en réseau soient communiquées suffisamment tôt, que la documentation soit claire et intelligible, et que l'OAN soit facile à joindre durant la période de recensement.

En guise de complément aux prestations de conseil et de vulgarisation en matière de mise en réseau, le sondage attire l'attention sur le fait qu'il faudrait maintenir voire améliorer le flux d'informations (notices pour les exploitantes et exploitants, bulletins d'information pour communiquer des changements aux responsables des offices de recensement, brochures destinées aux communes et à la population pour les informer des résultats des campagnes de promotion de la biodiversité dans l'agriculture, etc.). De telles mesures motiveraient les exploitantes et exploitants, amélioreraient la collaboration entre l'ensemble des acteurs et renforceraient la confiance mutuelle.

## 7. Mise en œuvre

### Participation

	Nombre total d'exploitations	Exploitations avec mise en réseau	%
Canton de Berne	9048	8678	96%
Trois-Vaux	210	193	92%

Tableau 2: nombre et pourcentage d'exploitations participant au projet de mise en réseau

### Contributions versées par zone

Année	Zone	Contribution Trois-Vaux	Contribution canton
2023	Zone de montagne IV		CHF 3 857 706.50
2023	Zone de montagne III	CHF 96 953.55	CHF 3 487 847.40
2023	Zone de montagne II	CHF 472 992.50	CHF 4 195 531.85
2023	Zone de montagne I	CHF 199 210.90	CHF 3 296 252.80
2023	Zone des collines		CHF 2 493 778.45
2023	Zone de plaine		CHF 7 613 787.85

Tableau 3 : contributions pour la mise en réseau versées par zone agricole (2023)

Contributions versées  
par type de SPB

Contribution pour la mise en réseau selon le type de SPN  
de la région: Trois-Vaux

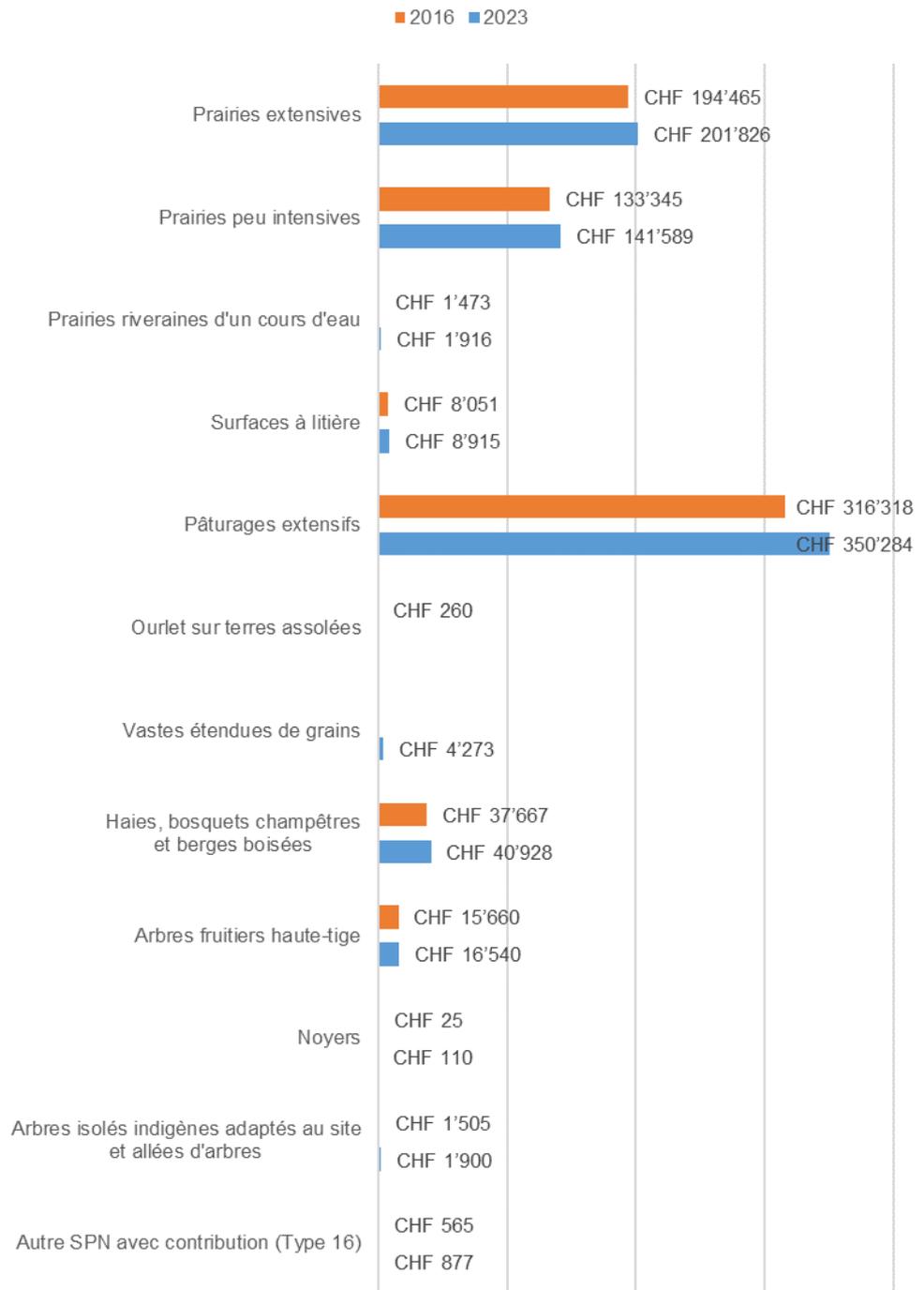


Illustration 4 : contributions pour la mise en réseau versées par type de SPB à la fin de la dernière période de mise en œuvre (2016) et en 2023 dans la région des **Trois-Vaux**

Remarque : les pâturages boisés sont inclus dans les pâturages extensifs.

Variantes d'utilisation  
des prairies extensives  
et des prairies peu inten-  
sives

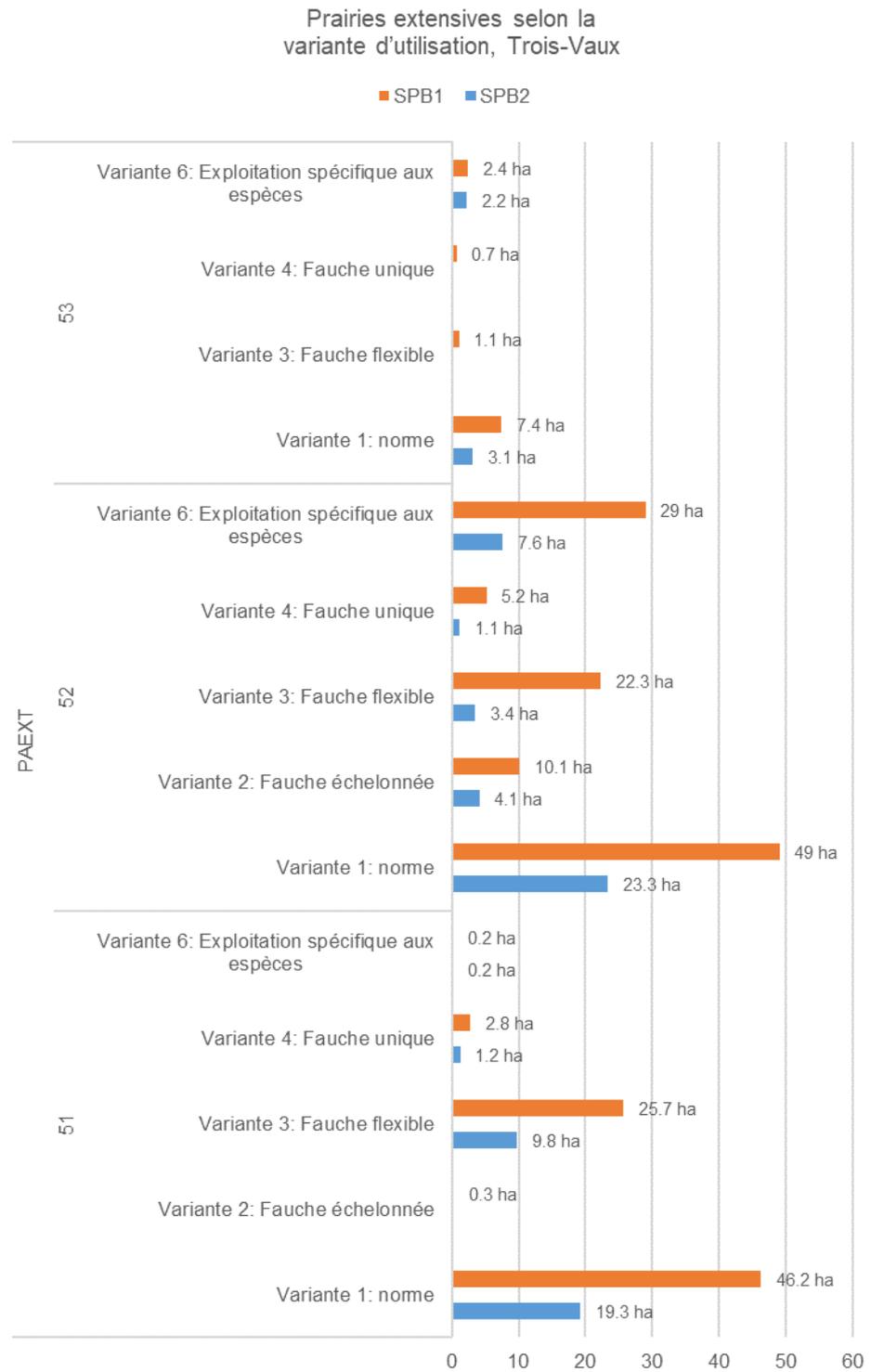


Illustration 5 : surfaces dévolues aux prairies extensives : répartition des variantes d'utilisation selon les zones agricoles et leur niveau de qualité (I ou II) dans la région des **Trois-Vaux**

Prairies peu intensives selon la variante d'utilisation, Trois-Vaux

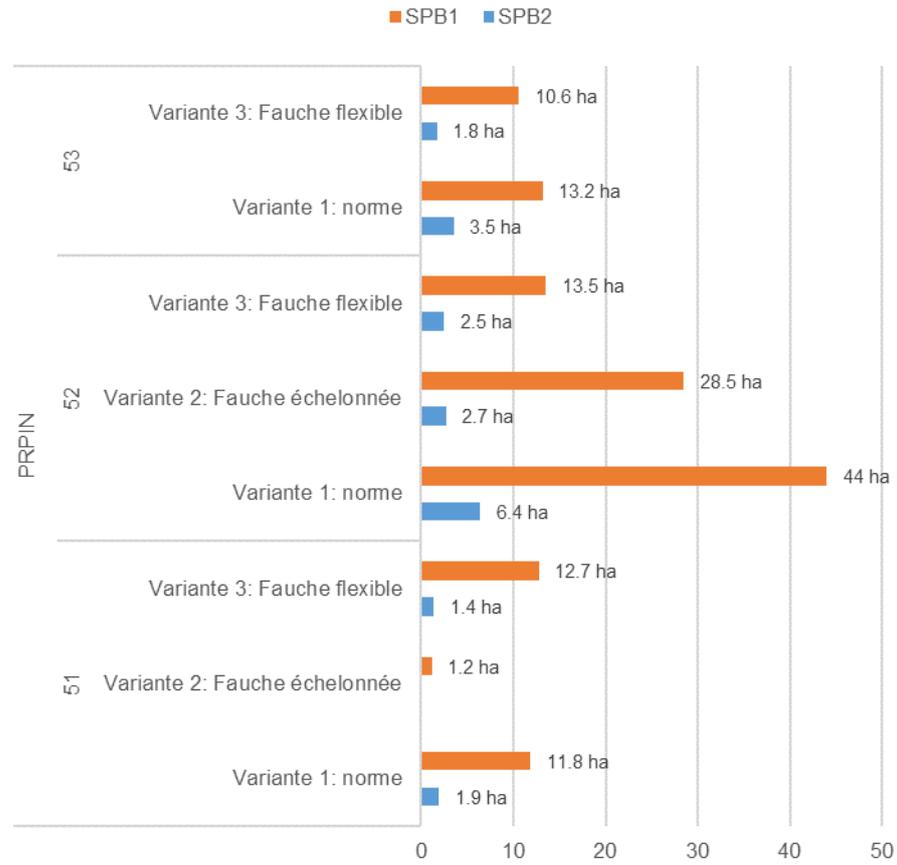


Illustration 6 : surfaces dévolues aux prairies peu intensives : répartition des variantes d'utilisation selon les zones agricoles et leur niveau de qualité (I ou II) dans la région des **Trois-Vaux**

Prairies extensives selon la variante d'utilisation, Canton de Berne

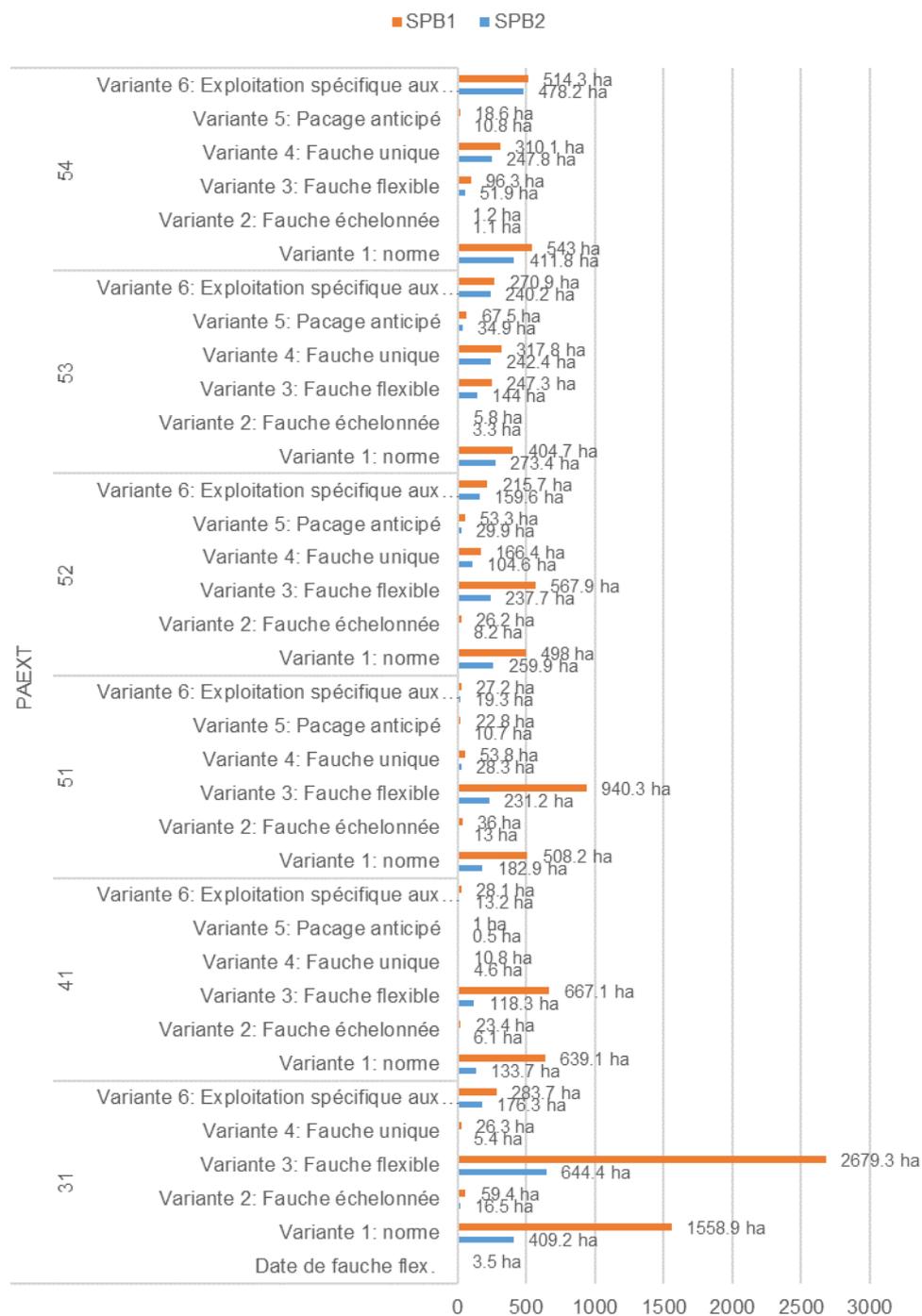


Illustration 7 : surfaces dévolues aux prairies extensives : répartition des variantes d'utilisation selon les zones agricoles et leur niveau de qualité (I ou II) dans le canton de Berne.

Prairies peu intensives selon la variante d'utilisation, Canton de Berne

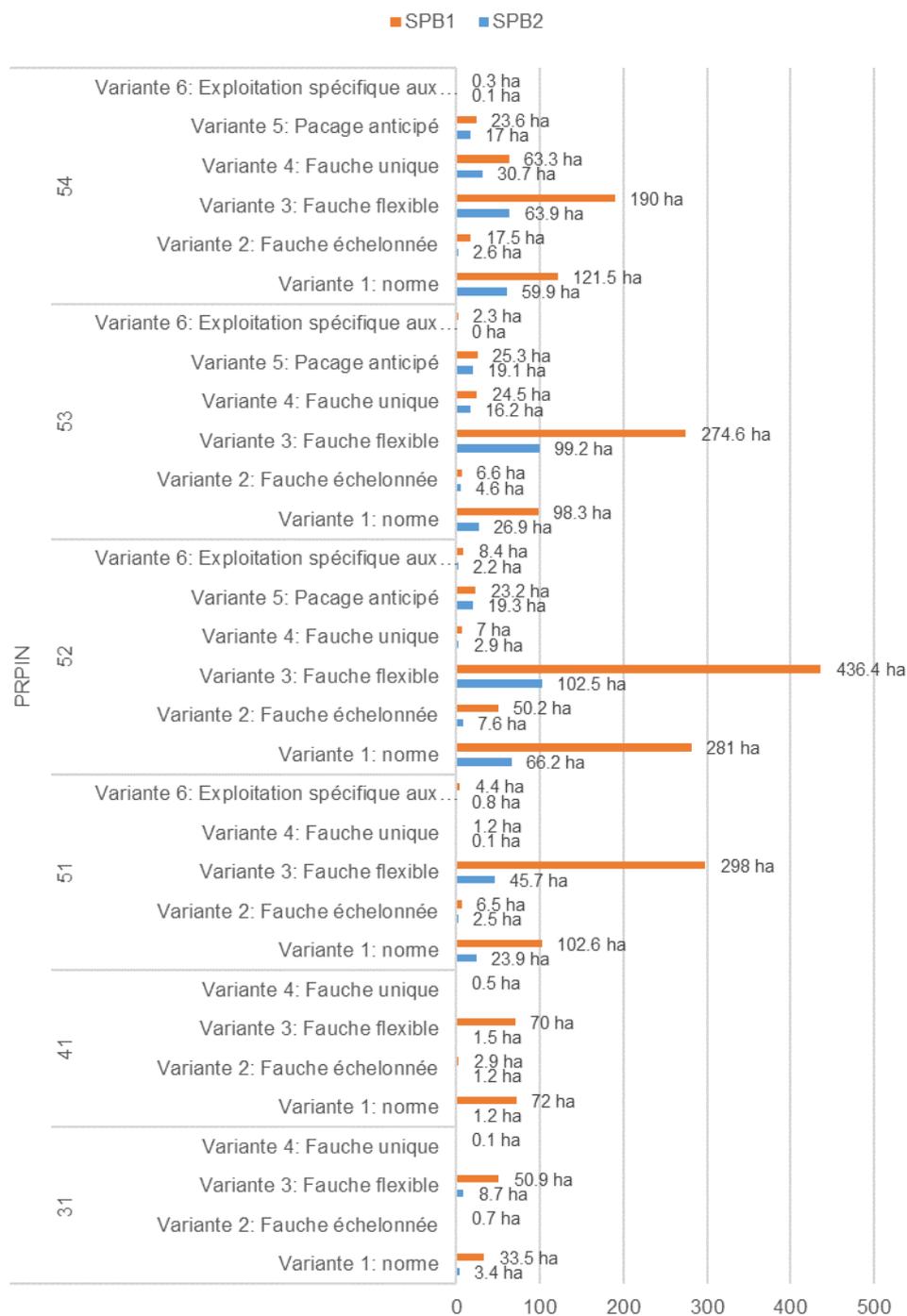


Illustration 8 : surfaces dévolues aux prairies peu intensives : répartition des variantes d'utilisation selon les zones agricoles et leur niveau de qualité (I ou II) dans le canton de Berne

## 8. Atteinte des objectifs

### Objectifs d'effet

Comme il n'existe aucune donnée quantitative relative aux effectifs des espèces cibles et caractéristiques présentes sur le périmètre du projet lors du lancement et de la clôture de ce dernier, l'atteinte des objectifs d'effet ne fait l'objet d'aucune évaluation.

### Objectifs de mise en œuvre quantitatifs

Les objectifs de mise en œuvre quantitatifs ont permis de définir la superficie, la quantité minimale et les emplacements des surfaces de promotion de la biodiversité. Ils ont été fixés par unité paysagère et répartis en fonction des zones agricoles.

Pour que le projet de mise en réseau puisse être poursuivi en 2025, au moins 80 % des objectifs de mise en œuvre définis doivent être atteints (OPD, annexe 4B, ch. 5.1).

Le degré de réalisation de ces objectifs est visible en annexe.

Évaluation générale :

Sur les 30 objectifs sectoriels définis dans le périmètre :

- 24 sont atteints avec des taux de réalisation entre 103 et 153%
- 5 atteignent des taux de réalisation entre 85 et 97%
- 1 présente un taux de réalisation de 12%

A l'exception du dernier indicateur qui porte sur une très faible surface, le taux d'atteinte des objectifs du SCR 3-Vaux peut être considéré comme bon à très bon.

Les objectifs non atteints (degré de réalisation inférieur à 80% de la valeur cible) donnent lieu à une justification dans le tableau ci-dessous. Des mesures permettant d'atteindre les valeurs cibles durant la phase de transition 2025-2026 seront proposées. La mise en œuvre et l'efficacité des mesures proposées à cet égard dans le rapport intermédiaire seront également évaluées.

UP et LZA*	Degré de réalisation en %	Justification pour les valeurs cibles non atteintes	Mesures 2025-2026, y c. évaluation des mesures déjà mises en œuvre depuis le rapport intermédiaire (2021)
Graiterie 7.04b	12%	<p><u>% de SPB de haute qualité écologique</u> : le périmètre concerné est très petit avec 789 ares de SPB I, dont 108 sont en réseau. Un changement d'exploitant ou de pratiques peut très rapidement avoir des conséquences sur l'objectif global.</p> <p><u>% de SPB</u> : par contre, le taux de réalisation de la part de SPB est de 85%. L'image générale est donc meilleure si on observe cet indicateur.</p>	Le contact planifié avec les agriculteurs concernés pour apprécier la possibilité de corriger la part de SPB de haute qualité écologique nécessiterait d'être mis en œuvre cette année.

\* UP : unité paysagère

LZA : limites des zones agricoles

## 9. Contrôle des résultats

Recensements effectués dans le périmètre du projet

Le projet initial (2010) bénéficiait de relevés faunistiques (oiseaux, papillons de jour et orthoptères) et des orchidées sur 41 secteurs répartis au sein du périmètre et recensés en 2009. 20 de ces secteurs ont été contrôlés en 2016 par les mêmes observateurs et pour les mêmes groupes qu'en 2009.

A l'issue de la présente phase du projet, le SCR a décidé de renoncer à l'évaluation des effets des mesures sur les espèces-cibles.

Analyse cantonale relative à l'effet des SPB et des mesures de mise en réseau sur la biodiversité

Cette analyse avait pour objectifs de démontrer l'effet des SPB et des mesures de mise en réseau sur les peuplements végétaux ainsi que sur les populations de papillons diurnes et d'oiseaux, et d'exposer les différences entre les niveaux de qualité QI et QII. À cet effet, le canton a mandaté l'entreprise *Hintermann & Weber AG* pour évaluer les données 2020-2021 du Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD). Le MBD se concentrant sur des tendances nationales observées sur l'ensemble du paysage, il recense surtout les espèces fréquentes et largement répandues. Les évaluations régionales comme celles effectuées en l'occurrence pour le canton de Berne ne mettent en évidence que des tendances globales : il n'est pas possible d'en tirer des conclusions sur les espèces menacées des listes rouges ou sur les milieux naturels rares.

Dans l'ensemble, le nombre des espèces cibles et caractéristiques présentes aux limites des zones agricoles est similaire sur les surfaces d'échantillonnage de 1 km<sup>2</sup> aménagées dans le canton de Berne et sur celles se trouvant dans le reste de la Suisse ; durant la période sous contrôle, il a connu une évolution légèrement positive. Le nombre d'espèces végétales et de papillons diurnes (voir ill. 7), a notamment tendance à augmenter. Des analyses approfondies montrent que cette évolution s'explique aussi par des effets climatiques favorables au développement des espèces thermophiles et d'un nombre particulièrement élevé de papillons diurnes. Chez les oiseaux, certaines espèces prospèrent alors que plusieurs autres (p. ex. celles qui nichent dans les haies) connaissent une évolution négative. De manière générale, c'est sur les oiseaux que les SPB semblent avoir le moins d'effets positifs.

Les analyses montrent en outre que, conformément aux attentes, le nombre d'espèces et d'individus OEA (objectifs environnementaux pour l'agriculture) rencontrés augmente proportionnellement à la part de SPB que présente la surface d'échantillonnage. Ce constat vaut toutefois surtout pour les surfaces QII (voir ill. 8), l'influence des surfaces QI étant difficile à prouver. En conséquence, c'est sur le Plateau, où il n'y a que peu de surfaces QII, que le nombre d'espèces et d'individus est nettement le plus bas, alors que le potentiel naturel y serait le plus élevé.

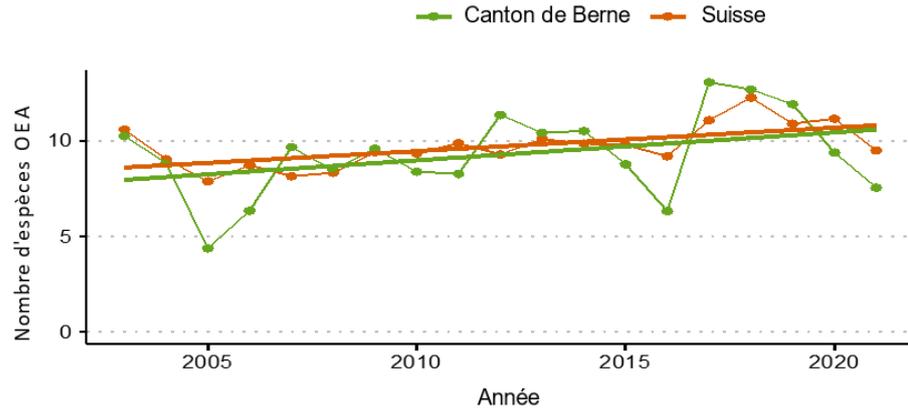


Illustration 9 : développement des espèces OEA (objectifs environnementaux pour l'agriculture) : le nombre de papillons diurnes OEA recensés sur les surfaces d'échantillonnage MBD est similaire dans le canton de Berne et dans le reste de la Suisse. L'évolution observée entre 2003 et 2021 est également similaire (et légèrement positive).

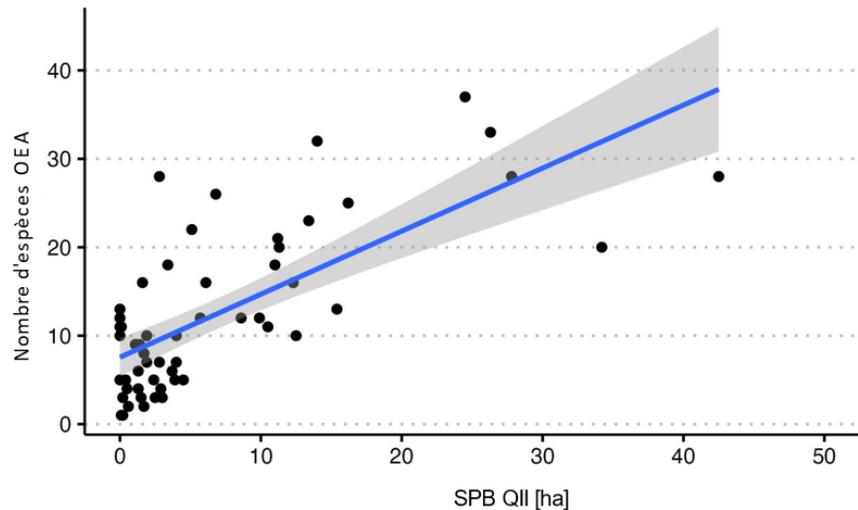


Illustration 10 : influence des SPB QII sur le nombre de papillons diurnes : plus la part QII des surfaces d'échantillonnage de 1 km<sup>2</sup> est élevée, plus le nombre de papillons diurnes OEA est important. Cet effet positif s'observe surtout sur les surfaces à haute proportion de SPB sises sur le versant nord des Alpes. La bande grise équivaut à un degré de fiabilité de 95%.

Les surfaces QII ont donc un effet clairement positif sur le nombre d'espèces et d'individus. Au niveau des surfaces QI ou de la mise en réseau, par contre, aucun effet positif ou presque n'est attesté (voir ill. 9). Ce constat vaut surtout pour le Plateau. Comme dans le canton de Berne, une SPB QI est en général également annoncée pour la mise en réseau, la preuve est donnée que l'orientation actuelle de l'outil « mise en réseau » n'y déploie pas encore l'effet voulu. La comparaison entre la variante d'utilisation 1 « standard » (date de fauche selon OPD, 10 % de bande refuge) et la variante 3 « flexible » (date de la 1<sup>re</sup> fauche libre, intervalle d'utilisation de 8 semaines, 10 % de bande refuge) des prairies extensives peut fournir une explication en la matière : la densité des papillons diurnes est nettement plus basse sur les surfaces pour lesquelles la première date de fauche est libre (voir ill. 10).

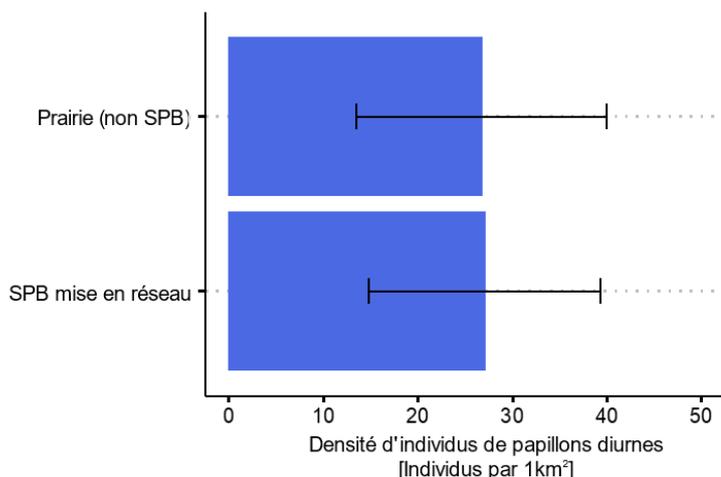


Illustration 11 : influence de la mise en réseau sur le nombre de papillons diurnes recensés sur le Plateau : dans cette région, les surfaces Q1 / surfaces de mise en réseau ne présentent aucun effet mesurable sur le nombre d'individus OEA. Les blocs présentent un degré de fiabilité de 95 %.

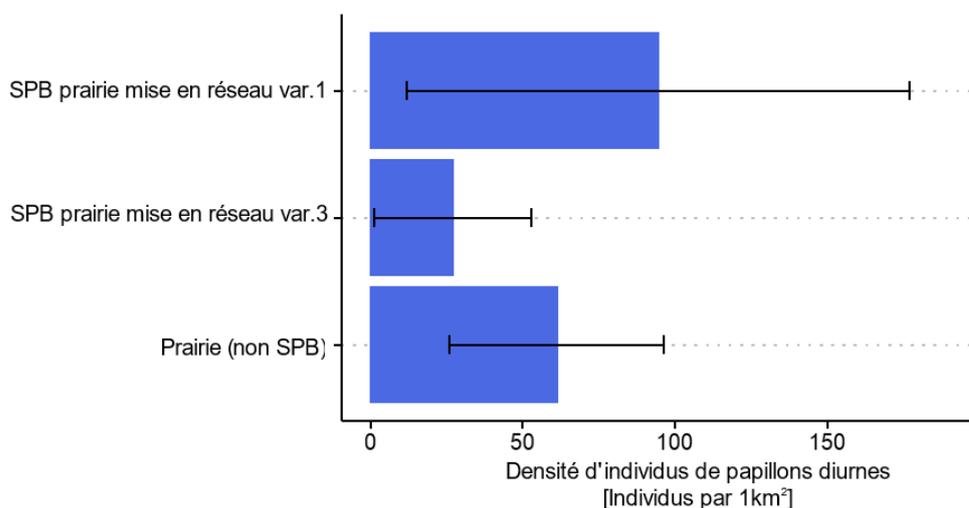


Illustration 12 : influence des différentes variantes d'utilisation sur le nombre de papillons diurnes sur le Plateau et dans le massif du Jura : c'est dans les prairies où la variante d'utilisation 1 (standard) est appliquée que le nombre moyen d'individus est le plus élevé, alors que les prairies avec la variante 3 (fauche flexible) ont tendance à abriter moins de papillons diurnes que les autres prairies (qui sont dépourvues de SPB). Les blocs présentent à un degré de fiabilité de 95 %.

Selon une étude concernant les dates de fauche des deux variantes d'utilisation les plus fréquentes (« standard » et « flexible »), menée conjointement par la Haute école spécialisée HAFL et l'Université de Berne (Hold, Humbert & Zingg, 2022) sur mandat du canton de Berne, les prairies extensives avec date de fauche flexible sont en moyenne fauchées bien avant la date officielle fixée par l'OPD (zone de plaine -6 jours ; ZM I+II -14 jours ; ZM III+IV -8 jours). Dans les zones de montagne I+II, les prairies SPB avec fauche flexible ne sont pas seulement utilisées plus tôt, mais aussi plus fréquemment. Au fil du temps, les prairies SPB avec fauche flexible passent plus rarement du niveau de qualité I au niveau de qualité II que les prairies avec mode de fauche standard.

Au niveau de l'exploitation, les variantes de fauche n'aboutissent donc pas à la mosaïque d'utilisation souhaitée du point de vue écologique. Dans les zones de montagne I et II, en particulier, le mode de fauche flexible se traduit par une utilisation

plus intensive (Hold, Humbert & Zingg, 2022). Le fait d'avancer la date de fauche empêche un certain nombre d'insectes d'achever leur cycle de développement. Les résultats de l'étude sur les variantes d'utilisation et de l'analyse des données MBD montrent que les variantes d'utilisation doivent être réévaluées.

## **10. Demande de poursuite du projet**

Avec le présent rapport, nous demandons à l'OFAG de pouvoir poursuivre le projet de mise en réseau Trois-Vaux tel quel jusqu'au 31 décembre 2027.

Nous serions reconnaissants d'obtenir une réponse rapidement, de manière à pouvoir indiquer au plus vite aux exploitantes et exploitants s'ils peuvent poursuivre sur leur lancée ou s'ils doivent procéder à des adaptations.

## **11. Bases**

- Projet de mise en réseau Trois-Vaux, Office de l'agriculture et de la nature, *état au 15.09.2016* (rapport de projet)
- Projet de mise en réseau Trois-Vaux, *état au 29.06.2021* (rapport intermédiaire)
- Aide à l'exécution pour la mise en réseau, OFAG, *version du 27.07.2016*
- Ordonnance sur la préservation des bases naturelles de la vie et des paysages (OPBNP), *état au 01.01.2017*

## **12. Annexe**

- Objectifs de mise en œuvre pour les réseaux écologiques





Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

Trois-Vaux		Etat initial 2016						Etat final Au 30.12.2023						Objectif 2024						Taux de réalisation Au 30.12.2023						
1.02 Vallée de Moutier ou Grand-Vai		51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	
CODE	CULTURE	DZV		DZV-Vernetzung		DZV-Qualität		DZV		DZV-Vernetzung		DZV-Qualität		DZV		DZV-Vernetzung		DZV-Qualität		DZV		DZV-Vernetzung		DZV-Qualität		
556	Jachères florales																									
557	Jachères tournantes																									
559	Orlet sur terres assolées																									
611	Prairies extensives	2814	242	2305	200	886		2902	249	2280	249	1162		2817	242	2266	200	852		103%	103%	100%	125%	136%		
612	Prairies peu intensives	1611	36	1264	15	156		1306	31	1168	10	137		1611	36	1264	15	60		81%	86%	92%	65%	229%		
617	Pâturages extensifs	3892	1689	3634	1689	517	88	4593	1626	4190	1158	1960	1346	3892	1689	3634	1689	561		118%	96%	115%	69%	349%		
618	Pâturages boisés	0	780		780		436	0	879		879		673		780		780		130		113%		113%	517%		
622	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)																									
623	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)	1						2						1							146%					
635	Prairies riveraines d'un cours d'eau							43		43																
693	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)																									
694	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (sans pâturages)																									
717	Surfaces vicinales présentant une biodiversité naturelle							33																		
851	Surfaces à litière	192		192				186		186		48		192		192					97%		97%			
852	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	745	43	661	43	294		974	31	877	31	514		745	43	612	43	199		131%	72%	143%	72%	259%		
89701	Haies, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute divergence																									
904	Fossés humides, mares et étangs																									
905	Surfaces rudérales, tas d'épierreage et affleurements rocheux																									
906	Murs de pierres sèches																									
908	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région																									
555	Bandes culturales extensives																									
572	Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles																									
5XXXX	Vastes étendues de grains																									
	<b>Surface totale (ares)</b>	<b>9255</b>	<b>2789</b>	<b>8056</b>	<b>2726</b>	<b>1852</b>	<b>524</b>	<b>10039</b>	<b>2816</b>	<b>8723</b>	<b>2327</b>	<b>3820</b>	<b>2019</b>	<b>9258</b>	<b>2789</b>	<b>7968</b>	<b>2726</b>	<b>1672</b>	<b>130</b>	<b>108%</b>	<b>101%</b>	<b>109%</b>	<b>85%</b>	<b>229%</b>	<b>1551%</b>	
921	Arbres fruitiers haute-tige	1573	183	525	119	164		1444	164	600	74	304		1300	100	525	119	164		111%	164%	114%	62%	185%		
922	Noyers	8	1					22	1			5														
923	Châtaigniers																									
924	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	92	8	33	8			79	8	33	8			50	5	30	5			158%	160%	110%	160%			
	<b>Nombre total d'arbres</b>	<b>1673</b>	<b>192</b>	<b>558</b>	<b>127</b>	<b>164</b>		<b>1545</b>	<b>173</b>	<b>633</b>	<b>82</b>	<b>309</b>		<b>1350</b>	<b>105</b>	<b>555</b>	<b>124</b>	<b>164</b>		<b>114%</b>	<b>165%</b>	<b>114%</b>	<b>66%</b>	<b>188%</b>		
<b>Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU</b>																										
SPB en ares (surfaces et arbres)		10928	2981	8614	2853	2016	524	11584	2989	9356	2409	4129	2019	10608	2894	8523	2850	1836	130	109%	103%	110%	85%	225%	1551%	
SPB en ares (sans arbres)		9255	2789	8056	2726	1852	524	10039	2816	8723	2327	3820	2019	9258	2789	7968	2726	1672	130	108%	101%	109%	85%	229%	1551%	
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)		8220	2726					9032	2514					8132	2726					111%		92%				
SAU en ares selon GELAN		87195	12594					85356	12993					85356	12993					100%		100%				
<b>Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)</b>																					<b>10.8%</b>		<b>21.7%</b>			
<b>Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)</b>																						<b>12.5%</b>		<b>23.7%</b>		
Valeur cible selon OPD																					12.0%		12.0%			
<b>Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU</b>																						<b>9.4%</b>		<b>21.6%</b>		
Valeur cible selon OPD																						6.0%		6.0%		
<b>Nombre d'exploitants 2016</b>																										
40		Exploitants avec SPB et PD																								
33		Exploitants mit Vernetzung																								
83%		Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																								
20		Exploitants avec SPB																								
50%		Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																								
<b>Nombre d'exploitants 2020</b>																										
37		Exploitants avec SPB et PD																								
32		Exploitants mit Vernetzung																								
86%		Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																								
29		Exploitants avec SPB																								
78%		Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																								
<b>Légende pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final</b>																										
droit aux contributions pour la qualité I et imputable 7% PER																										
imputable 7% PER																										
droit aux contributions pour la mise en réseau																										
droit aux contributions pour la qualité II																										
SPB de haute qualité écologique																										
<b>Légende pour état de réalisation</b>																										
100% ou plus atteinte de l'état final																										
80% -100% atteinte de l'état final																										
moins de 80% atteinte de l'état final																										













Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

Trois-Vaux		Etat initial 2016						Etat final Au 30.12.2023						Objectif 2024						Taux de réalisation Au 30.12.2023						
07.04a Moron		52	53	52	53	52	53	52	53	52	53	52	53	52	53	52	53	52	53	52	53	52	53			
CODE	CULTURE	DZV		DZV-Vernetzung		DZV-Qualität		DZV		DZV-Vernetzung		DZV-Qualität		DZV		DZV-Vernetzung		DZV-Qualität		DZV		DZV-Vernetzung		DZV-Qualität		
556	Jachères florales																									
557	Jachères tournantes																									
559	Orlet sur terres assolées																									
611	Prairies extensives	1046	654	900	540	280	175	1567	861	1567	756	448	449	1046	654	900	537	290	172	150%	132%	174%	141%	154%	261%	
612	Prairies peu intensives	1306	2286	799	1725	9	324	1303	2207	872	2206	69	373	1306	2286	799	1720	9	324	100%	97%	109%	128%	760%	115%	
617	Pâturages extensifs	520	332	511	318	43	161	642	604	633	343	180	273	520	332	495	318	19	77	123%	182%	128%	108%	923%	355%	
618	Pâturages boisés	1319	1055	1231	904	1092	879	1103	1056	1013	1056	984	880	1319	1055	1076	904	1024	904	84%	100%	94%	117%	96%	87%	
622	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)	111		111				111		111				111		111				100%		100%				
623	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)	67		67				65		65				67		67				96%		96%				
635	Prairies riveraines d'un cours d'eau																									
693	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)																									
694	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (sans pâturages)																									
717	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle																									
851	Surfaces à litière							79		79		75														
852	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	60	154	41	140	15	105	52	153	43	140	37	59	60	154	32	80	15	78	86%	100%	135%	175%	253%	76%	
89701	Haies, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute divergence																									
904	Fossés humides, mares et étangs																									
905	Surfaces rudérales, tas d'épierreage et affleurements rocheux																									
906	Murs de pierres sèches																									
908	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région																									
555	Bandes culturales extensives																									
572	Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles																									
5XXXX	Vastes étendues de grains																									
	<b>Surface totale (ares)</b>	<b>4430</b>	<b>4481</b>	<b>3660</b>	<b>3627</b>	<b>1438</b>	<b>1644</b>	<b>4843</b>	<b>4960</b>	<b>4305</b>	<b>4579</b>	<b>1718</b>	<b>2110</b>	<b>4430</b>	<b>4481</b>	<b>3480</b>	<b>3558</b>	<b>1357</b>	<b>1555</b>	109%	111%	124%	129%	127%	136%	
921	Arbres fruitiers haute-tige	71		30		27		71		57		26		30		30				237%		190%				
922	Noyers							2																		
923	Châtaigniers																									
924	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	27	22	4	13			26	22	6	17			10	10	4				260%	220%	150%				
	<b>Nombre total d'arbres</b>	<b>98</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>13</b>	<b>27</b>		<b>99</b>	<b>22</b>	<b>63</b>	<b>17</b>	<b>26</b>		<b>40</b>	<b>10</b>	<b>34</b>				248%	220%	185%				
<b>Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU</b>																										
SPB en ares (surfaces et arbres)		4528	4503	3694	3640	1465	1644	4942	4982	4368	4596	1744	2110	4470	4491	3514	3558	1357	1555	111%	111%	124%	129%	128%	136%	
SPB en ares (sans arbres)		4430	4481	3660	3627	1438	1644	4843	4960	4305	4579	1718	2110	4430	4481	3480	3558	1357	1555	109%	111%	124%	129%	127%	136%	
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)		3687	3627					4331	4579					3480	3558					124%	129%					
SAU en ares selon GELAN		17758	13835					17939	13846					17939	13846					100%	100%					
<b>Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)</b>		<b>24.9%</b>	<b>32.4%</b>					<b>27.0%</b>	<b>35.8%</b>					<b>24.7%</b>	<b>32.4%</b>					109%	111%					
<b>Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)</b>		<b>25.5%</b>	<b>32.5%</b>					<b>27.5%</b>	<b>36.0%</b>					<b>24.9%</b>	<b>32.4%</b>					111%	111%					
Valeur cible selon OPD				12.0%	15.0%			12.0%	15.0%					12.0%	15.0%											
<b>Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU</b>		<b>20.8%</b>	<b>26.2%</b>					<b>24.1%</b>	<b>33.1%</b>					<b>19.4%</b>	<b>25.7%</b>					124%	129%					
Valeur cible selon OPD				6.0%	7.5%			6.0%	7.5%					6.0%	7.5%											
<b>Nombre d'exploitants 2016</b>																										
34	Exploitants avec SPB et PD																									
25	Exploitants mit Vernetzung																									
74%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																									
14	Exploitants avec SPB																									
41%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																									
<b>Nombre d'exploitants 2020</b>																										
35	Exploitants avec SPB et PD																									
32	Exploitants mit Vernetzung																									
91%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																									
22	Exploitants avec SPB																									
63%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																									
<b>Légende pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final</b>																										
droit aux contributions pour la qualité I et imputable 7% PER																										
imputable 7% PER																										
droit aux contributions pour la mise en réseau																										
droit aux contributions pour la qualité II																										
SPB de haute qualité écologique																										
<b>Légende pour état de réalisation</b>																										
100% ou plus atteinte de l'état final																										
80% -100% atteinte de l'état final																										
moins de 80% atteinte de l'état final																										



